

COMMUNIQUE DE PRESSE DU
30 MARS 2020

Continuité de service du GEST 05 – Service de Santé au Travail des Hautes-Alpes

En raison de sa mission d'intérêt général de protection de la santé et de la sécurité des salariés, et dans l'objectif de ralentir la propagation de la pandémie, tout en garantissant la poursuite des activités indispensables à la continuité de la vie de la Nation, le **GEST05, Service de Santé au Travail des Hautes-Alpes**, assure la continuité de sa mission en adaptant son activité et son organisation aux risques engendrés par l'épidémie de Covid-19.

Pour ce qui est de l'organisation générale,

- Toutes les visites peuvent, en principe, être reportées, sauf si le médecin du travail estime qu'elles sont indispensables. C'est au médecin du travail d'estimer le caractère urgent de la visite et des conditions dans laquelle elle est réalisée,
- Une prise de contact par téléphone est préalablement nécessaire pour déterminer l'urgence et donc la tenue de cette visite.

Pour le cas particulier des salariés exerçant des activités nécessaires à la continuité de la vie de la Nation, les Services de Santé au Travail s'organisent pour réaliser les visites indispensables dans les meilleurs délais.

- Si les visites doivent être maintenues, elles peuvent faire l'objet d'une téléconsultation lorsque cela est réalisable,
- Si les visites doivent être maintenues physiquement, l'entreprise est informée des précautions à prendre afin de protéger au mieux salariés et professionnels de santé.

Pour toutes les entreprises en continuité d'activité, **Depuis le 17 mars, le GEST05 tient une permanence téléphonique de 8H30 à 12H et de 13h30 à 17H tous les jours de la semaine.**

Joignables au 04.92.51.34.23, nos personnels de santé fournissent conseils et analyses de vos Plan de Continuité d'Activité pour aider les employeurs et les salariés à maintenir leurs activités professionnelles dans les meilleures conditions de sécurité face au COVID 19.

Enfin, lorsque le médecin du travail le juge nécessaire et sur demande de l'employeur ou des salariés **le GEST05 est le premier service au travail en France à se mobiliser pour pouvoir se déplacer dans l'entreprise afin d'analyser les mesures mises en place et formuler les conseils de protection nécessaire.**

Philippe LECOYER, Président